

# L'environnement en Île-de-France Mémento 2011

## Synthèse

Informations disponibles au 31/12/2009

En réponse au déficit de données sur l'environnement et à leur faible diffusion en dehors des cercles spécialisés, le conseil régional a décidé d'élaborer et de mettre à disposition un recueil de données sur l'environnement en Île-de-France. La réalisation de ce document a été confiée à l'IAU Île-de-France, dont l'une des missions est d'être un centre de connaissance régionale. Pour cette troisième édition, un comité de pilotage a été constitué (conseil régional, agences et observatoires en environnement). De nouvelles thématiques viennent enrichir le document : paysage, patrimoine géologique, sylviculture, changement climatique, démarches de territoires, économie liée à l'environnement. Le document est téléchargeable sur le site de l'IAU, qui contient également des textes et cartes complémentaires à la version papier.

### La nature :

- Les inventaires de zones naturelles donnent pour Natura 2000 environ 40 300 ha pour 25 sites au titre de la directive « Habitats » et environ 100 500 ha pour 10 sites au titre de la directive « Oiseaux ».

Les zones naturelles d'intérêt faunistique et floristique (Znieff) sont de 2 types :

Les Znieff de type I (secteurs de grand intérêt biologique ou écologique) représentent 47 202 ha et 708 sites, les Znieff de type II (grands ensembles naturels riches et peu modifiés) 220 783 ha et 90 sites. Au total les zones Natura 2000 et Znieff représentent 25 % du territoire régional.

- Le quart de la flore française est présent en Île-de-France. Le suivi des communautés d'oiseaux communs, disponible depuis 2001 en Île-de-France, montre un déclin pour les espèces forestières, une stabilité pour les espèces agricoles et accroissement des espèces généralistes.
- Concernant la fragmentation de l'espace naturel et agricole par les voies ferrées, routes et l'urbanisation, un indice de fragmentation a été élaboré, permettant la comparaison entre régions. La fragmentation ne cesse d'augmenter et il n'existe plus qu'une seule entité naturelle et agricole non fragmentée de plus de 5 000 ha.
- Un schéma régional des continuités écologiques a été réalisé par la combinaison de 5 réseaux : trame aquatique, trame humide, trame boisée, trame herbacée et trame grande faune.

- On compte plus de 200 signataires de la charte régionale de la biodiversité en 2009, année de la création de l'Agence régionale de la nature et de la biodiversité, Natureparif.

### **L'eau :**

- Les volumes de l'eau prélevée en 2007 sont de : 1 556 745 687 m<sup>3</sup> pour usage domestique (75,6%), 485 772 687 m<sup>3</sup> pour l'industrie (23,6%) et 15 486 216 m<sup>3</sup> pour l'agriculture (0,75%).
- Le schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux (Sdage) du bassin de la Seine est décliné en 22 Sage dont en 2009 : 3 sont approuvés, 5 sont en cours d'élaboration, et 2 ont des périmètres à définir.
- L'assainissement des eaux usées est assuré par 483 stations d'épuration publiques et près de 83 stations privées en 2007. 96,5 % des résidences et 10 296 millions d'habitants sont concernés.
- La perception de la qualité de l'eau : selon le baromètre santé environnement 2007, 80 % des Franciliens sont satisfaits de la qualité de l'eau distribuée dans leur commune.

### **L'agriculture :**

- L'Île-de-France est l'une des premières régions agricoles françaises, grâce, notamment, à la fertilité des sols. Sa superficie agricole utilisée des exploitations est de 570 922 ha pour 5 310 exploitations.
- Les 3 principales filières sont les céréales (67% de la surface agricole), l'élevage (majoritairement orienté vers la production de lait) et les fruits et légumes. En matière de circuits courts, les associations pour le maintien de l'agriculture paysanne (Amap) comptent 122 groupes d'adhérents au réseau régional et 60 groupes en projet fin 2009.
- Les pratiques respectueuses de l'environnement se développent : 136 contrats Prairie (agriculture intégrée) sont signés fin 2009. En agriculture biologique 102 structures sont certifiées, soit 1 % de la SAU et 2 % des exploitations.
- La consommation des produits phytosanitaires pour les principales grandes cultures est mesurée par l'indicateur de fréquence de traitement moyen calculé pour la première fois en 2006 : 4,49 en 2006.

### **La sylviculture :**

- En 2008, la superficie boisée régionale est de 278 723 ha (23 % de la superficie régionale), le taux moyen de boisement est de 23 % (moyenne nationale 29 %). 88 272 ha de forêts sont ouverts au public (31,5 % de la superficie forestière régionale). La forêt privée constitue 70 % de la forêt régionale et 69 % du volume total de bois. Les feuillus représentent 93 % du volume sur pied.
- 75 entreprises d'exploitation forestière et de sciage emploient 300 salariés. 86 824 ha sont certifiés PEFC, soit 35 % des forêts franciliennes, ainsi que 145 entreprises.

### **Le patrimoine géologique et les matériaux :**

- La région est riche de plusieurs stratotypes (Marinésien, Auversien, Stampien, Lutétien), de sites, roches, fossiles et minéraux. Un inventaire régional ainsi qu'une protection sont nécessaires. Il existe en 2009, outre une réserve nationale, deux réserves naturelles régionales géologiques et deux en cours de classement.
- 104 sites d'extraction de matériaux sur 7 081 ha sont autorisés en 2009 (dont 3 985 ha et 68 exploitations pour les granulats).
- Par sa production de granulats recyclés, l'Île-de-France contribue à 21 % de la production nationale de matériaux recyclés.

### **Les espaces remarquables :**

- La superficie totale protégée concernant les monuments historiques et leur périmètre de protection (500 m), les sites, les secteurs sauvegardés, les zones de protection du patrimoine architectural urbain et paysager (ZPPAUP) est de 327 114 ha (27 % du territoire régional).

### **L'urbanisme et l'habitat :**

- Les espaces urbains représentent environ 21 % de la surface régionale : 16 % construits, 5 % ouverts (non construits, non imperméabilisés). L'agglomération de Paris regroupe 396 communes (23 % du territoire régional) et 88 % des Franciliens.
- La superficie d'espaces verts urbains ouverts au public en 2009 est de 7,9 m<sup>2</sup> par habitant pour Paris et la petite couronne, et de 27,9 m<sup>2</sup> en grande couronne.
- Des démarches de création de quartiers durable se mettent en place : 8 contrats-cadre « éco-quartiers » (Etat) signés en 2009, 18 projets de « nouveaux quartiers urbains » retenus en 2010 (conseil régional).
- En matière d'habitat, en 2006, avec 5 337 000 logements, le parc francilien représente 17,1 % du parc national. Le parc privé potentiellement indigne est estimé à 225 000 logements en 2003. Les principales pathologies liées à l'habitat dégradé sont les intoxications au monoxyde de carbone et le saturnisme.

### **La mobilité :**

- La part de la route dans le transport des marchandises est de 90 % en 2006. Le transport fluvial représente 5,6 %.
- Le linéaire d'aménagements cyclables, avec 4 233 km en 2008, a triplé depuis 1999.
- Parmi les nouveaux modes de mobilité, l'autopartage concerne 5 opérateurs en Île-de-France, avec 200 véhicules et 5 000 adhérents en 2009. Plus d'une centaine de plans de déplacements d'entreprise sont recensés en Île-de-France.

## **L'environnement sonore :**

- Selon une étude de l'Observatoire régional de santé, 71 % des Franciliens se déclarent gênés par le bruit à leur domicile, 26 % souvent ou en permanence (13 % en province).
- Dans l'agglomération parisienne, la circulation routière est responsable de 75 % des expositions potentielles excessives au bruit. Viennent ensuite le trafic aérien (20 %) et les circulations ferroviaires (5 %).
- L'Observatoire du bruit en Île-de-France, Bruitparif, a mis en place en 2008 un réseau urbain de mesure de l'environnement sonore d'utilité régionale (Rumeur).
- Les effets sanitaires du bruit : les niveaux sonores élevés ont des effets certains sur l'audition, de nombreux autres effets physiologiques (sur le sommeil, la fatigue, le système cardiovasculaire), et des effets psychologiques plus subjectifs.

## **La qualité de l'air :**

- Les 5 polluants majeurs en Île-de-France sont le dioxyde d'azote, les particules PM10, les particules fines PM2,5, l'ozone et le benzène.
- Le trafic routier est responsable de la moitié des émissions d'oxydes d'azote, de 30 % des émissions de particules, de 20 % des émissions d'hydrocarbures (COVNM), et du quart des émissions de gaz à effet de serre.
- L'indice Atmo en 2009 est très bon à bon 77 % de l'année, moyen 13,7 % et médiocre à très mauvais 9,3 %.
- Les effets sanitaires de la pollution atmosphérique sont étudiés dans le cadre du programme Erpurs (évaluation des risques de la pollution urbaine sur la santé) : les excès de risque sont évalués à 1 % pour la mortalité et 4 % pour les hospitalisations ou visites médicales à domicile.

## **Les déchets :**

- La production des déchets ménagers et assimilés (DMA) par habitant est de 481 kg en 2008. La destination des DMA collectés se répartit en : incinération (58 %), enfouissement en centre de stockage (14 %), valorisation matière (14 %), compostage (8 %), méthanisation (1 %), traitement spécifique pour les déchets de construction (5 %). Le plan régional d'élimination des déchets ménagers et assimilés (Predma) a été voté en 2009.
- La production des déchets dangereux est de 652 500 t en 2005. Le plan régional d'élimination des déchets dangereux (Predd) a été adopté en 2009.
- Le gisement de déchets des activités de soins à risques infectieux est estimé entre

28 000 et 32 500 t par an. Le plan régional d'élimination des déchets d'activités de soin (Predas) a été voté en 2009.

## **Les risques :**

- Risques naturels : 579 communes sont couvertes en 2010 par un plan de prévention des risques (PPR) approuvé, dont 75 % concernent un PPR inondation. 88 arrêtés de catastrophes naturelles ont été promulgués entre 2007 et 2010. 3,8 % de la superficie régionale est exposée aux crues majeures, soit 8 % de la population et 8,5 % des logements.
- Risques technologiques : 30 plans de prévention des risques technologiques (PPRT) ont été prescrits en 2010 et 3 approuvés. 90 établissements industriels sont classés Seveso 2, dont 36 seuil haut. 412 sites et sols pollués sont recensés par la base nationale Basol en 2009, et près de 30 500 sites par la base nationale Basias (anciens sites industriels et activités de service).

## **L'énergie:**

- Production d'énergie : 11 % des besoins énergétiques de la région sont couverts par la production régionale en 2005 : pétrole, électricité, réseaux de chaleur, déchets ménagers, énergies renouvelables (géothermie, chaufferies biomasse, solaire thermique et photovoltaïque).
- Consommation d'énergie : la consommation d'énergie finale corrigée du climat est en 2005 de 24,6 Mtep, soit 2,14 tep par habitant (moyenne nationale 2,56 tep). Les secteurs les plus consommateurs d'énergie sont les transports (44 %), l'habitat, puis le tertiaire. La consommation de carburant automobile en 2006 (571 litres par habitant) représente 12,2 % de la consommation nationale. La consommation moyenne des résidences principales pour le chauffage est de 171 kWh/m<sup>2</sup>/an. 15 % des certificats d'économie d'énergie délivrés fin septembre 2009 concernent l'Île-de-France.

## **Le changement climatique :**

- La région émet 51,4 Mt éq.CO<sub>2</sub> de gaz à effet de serre en 2005 (8,9 % des émissions nationales)
- Le bilan carbone global du territoire aboutit à près de 122 700 kt éq.CO<sub>2</sub> soit 11,2t éq.CO<sub>2</sub> par habitant.
- 21 plans climat énergie territoriaux (obligatoires pour les collectivités de plus de 50 000 habitants, soit 94 collectivités en Île-de-France), sont recensés en juillet 2010.

## **Les indicateurs synthétiques de l'environnement :**

- Un Francilien « moyen » a une empreinte écologique (superficie productive nécessaire pour qu'une population assume son mode de vie sur un territoire) de 5,17 gHa en 2010. Par type de consommation, le secteur de l'alimentation représente 37 %, le secteur des biens 22 %, celui du logement 15 %.

Un Francilien a une biocapacité (superficie biologiquement productive) de 0,47 gHa, 11 fois inférieure à son empreinte écologique.

- L'indicateur de qualité de l'environnement (IQE), basé sur les thèmes air et bruit, climat, eau, utilisation de l'espace, faune et flore, utilisation des ressources, donne pour l'Île-de-France la valeur 57 (56 pour la France).

### **Les démarches de territoire :**

- Le panorama 2009 des agendas 21 locaux en Île-de-France recense 76 démarches engagées par des collectivités franciliennes (Région, 3 départements, 13 intercommunalités et 59 villes).
- Créée en 2001, la charte forestière de territoire est un outil d'aménagement et de gestion durable du territoire, sans valeur réglementaire. Elle vise à insérer davantage les forêts dans leur environnement économique, écologique, social et culturel. Quatre chartes ont été signées en Île-de-France (Parc naturel régional du Gâtinais, parc naturel régional Oise-Pays de France, forêt de Sénart, Arc boisé du Val-de-Marne).
- Les programmes agri-urbains sont des démarches volontaires de développement engagées par des communes ou des agriculteurs pour préserver les espaces et les activités agricoles. Plusieurs petits programmes indépendants ont été lancés en Île-de-France.
- Les parcs naturels régionaux ont été créés en 1967 pour protéger et mettre en valeur de grands espaces ruraux habités. L'Île-de-France en compte 4 réalisés (Haute vallée de Chevreuse, Vexin français, Gâtinais français, Oise-Pays de France), soit 14 % de la superficie régionale, et 2 en projet.

### **L'économie :**

- Eco-activités. En 2006, l'Île-de-France compte 1 332 établissements employant 28 500 salariés (0,5 % de l'emploi régional), dont 40 % travaillent à l'enlèvement et au traitement des ordures ménagères.
- Emplois de l'environnement. Le secteur des déchets emploie 16 130 salariés en 2004, le secteur de l'eau 18 600 salariés en 2007. La protection de la biodiversité et des paysages représente 10 900 emplois en 2008 (3 % des emplois de l'environnement). En 2009, le nombre d'entreprises dans le secteur des énergies renouvelables est estimé à 300.
- Insertion et environnement. En 2004, 83 structures d'insertion par l'activité économique développent des activités environnementales.

### **La sensibilisation et l'éducation à l'environnement :**

- En 2009, l'Île-de-France en compte 926 associations de protection et de défense de l'environnement, dont 310 sont agréées « protection de l'environnement ».
- En matière d'éducation à l'environnement, plus de 350 centres ressources sont recensés par l'Arene dans le répertoire des centres de ressources en sensibilisation et éducation à l'environnement. Un collectif d'éducation à l'environnement francilien (CEEF) a été constitué.

### **Les usagers de l'environnement :**

- L'enquête annuelle sur la pratique sportive des Franciliens (EPSF), mise en place par l'Institut régional de développement du sport (IRDS), indique, pour une pratique régulière en 2008 : marche : 22 %, vélo : 12 %, course à pied : 9 %, équitation : 1 %. Les sports nautiques concerneraient 1,3 million de pratiquants par an (étude AESN de 2004).

### **Les agences et observatoires régionaux de l'environnement :**

- L'Observatoire régional de santé (ORS)
- L'Agence régionale de l'environnement et des nouvelles énergies (Arene)
- L'Agence des espaces verts (AEV) de la Région Île-de-France
- L'Association de surveillance de la qualité de l'air en Île-de-France (Airparif)
- L'Observatoire du bruit en Île-de-France (Bruitparif)
- L'Observatoire régional des déchets d'Île-de-France (Ordif)
- L'Agence régionale pour la nature et la biodiversité en Île-de-France (Natureparif).